



## Compte-rendu du CTPC du 31/01/2008

**Préambule** : alors que je consultais la messagerie avant le CTPC, j'ai découvert le courrier de la DRH et du DG aux personnels. Ph.BERGER, SG du SNU, est venu à ce moment là m'apporter la déclaration du SNU en réponse à ce courrier et m'informer de leur décision de boycott du CTPC. Avec Hélène, arrivée sur ces entrefaites, nous avons, dans l'urgence, décidé de notre réaction et rédigé le courrier au DG dont vous avez déjà eu copie. (Michel ABLANCOURT n'était pas encore arrivé à cause d'un retard SNCF)



*Monsieur, le Directeur Général,*

*Sans vouloir instrumentaliser les faits cités dans votre courrier à tous les personnels, nous voulons apporter quelques remarques à celui-ci*

- Comme vous l'écrivez, ces décisions, les plus malheureuses qui soient, relèvent de choix personnels. Mais quand vous écrivez qu'il s'agit de drames personnels, nous ne sommes pas d'accord. Ces drames résultent en général d'une accumulation de causes multiples et parmi ces causes figurent entre-autres les conditions de vie professionnelles de ces personnes et l'ONF ne peut pas l'ignorer.*
- Vous nous annoncez une nouvelle enquête de climat social, c'est une bonne chose à condition que les résultats de cette enquête soient analysés et que des enseignements en soient tirés. Ceci n'a pas été le cas lors de la première enquête.*

*Les changements fréquents internes à notre Etablissement sont en partie responsables du mal-être des personnels, il ne faut pas se voiler la face !*

*Ces changements fréquents voire permanents déstabilisent fortement les personnels, d'autant plus que ceux-ci n'y sont pas toujours préparés ni même consultés.*

*Vous pouvez comprendre qu'il soit difficile pour les personnels de travailler sereinement dans un tel climat d'incertitude permanent. Et ce manque de sérénité peut, parfois, aggraver des situations personnelles déjà fragilisées.*

*Les membres du CTPC SNAF-UNSA-FORETS*

### **Ouverture du CTPC à 9h15mn.**

Le SNU lit sa déclaration puis quitte la salle.

Le SNAF UNSA-FORETS lit la sienne (Ci-dessus).

La CGT argue de la lecture tardive de ce courrier pour ne pas réagir hormis une demande de réunion d'urgence du CHSC.

FO déclare qu'il ne faut pas nier le malaise social.

Le SNTF découvre le courrier de la DG/DRH ce matin.

#### **Réponses du DG à ces interventions :**

« Le rapport du CHST de DTSO sera rapidement présent au CHSC convoqué à cet effet. Mme la DRH et moi avons envoyé ce courrier en réponse à une OS qui instrumentalisent des drames humains.

Il faut de la retenue dans le discours et dans l'action de chacun, l'ensemble de la communauté de travail doit réfléchir et travailler sur ce problème, il faut chercher des solutions.

Une nouvelle enquête de climat social sera réalisée en 2008, dans la même forme qu'en 2005 (ou dans une forme approchante) pour pouvoir comparer les résultats et il sera fait appel à un cabinet extérieur pour analyser ces résultats et proposer des pistes d'amélioration. L'ensemble des questions sera traité par un organismes tiers. Ce questionnaire sera ouvert à l'introduction d'éléments complémentaires au travers d'un cahier des charges. »

#### **Début du CTPC proprement dit**

##### **1) Présentation du Budget 2008 par M.Patrick SOULE**

Discussions techniques :

Malgré un fort accroissement de la valeur ajoutée, les effectifs ne seront pas maintenus. L'effectif plafond est égal à 10339 (PEF et POF). Comme explication, le DG s'appuie sur la demande ministérielle de ne pas remplacer 2 départs sur 3, il limite la baisse des effectifs à la moitié de ce qui est prévu au contrat Etat/ONF et donc de ce qu'elle aurait été s'il n'y avait pas eu de Valeur Ajoutée.

En ce qui concerne le SNAF- UNSA-FORET nous notons l'inscription au budget des mesures suivantes :

1,93 millions d'€ pour le passage des C techniques en B

2,96 millions d'€ pour les primes de TO

272 000 € pour le passage en SA + auxquels s'ajoutent 272 000 € pour les primes de SA+.

Le DG nous explique que ce budget est un budget réaliste et que le contrat état/ONF nous protège. Le budget 2008 présente des résultats tangibles au niveau des investissements. Les rémunérations augmentent suite à des mesures horizontales et/ou sectorielles. La PSR est provisionnée pour 1,2 million d'€ dans le budget.

##### **2)Le Plan de formation**

Présentation du plan de formation par M Alexis HLUZKO

Principale **remarque du SNAF-UNSA-FORETS** suite à une demande du SNTF qui souhaite corriger les incohérences de la classification des TSF : **le plan de formation ne doit pas être utilisé pour régler les problèmes statutaires. La solution passe d'abord par le respect de ces règles.**

**Remarque :** Nos réflexions ont déjà été prises en compte lors de la rédaction de l'accord de formation. (voir CR joint)

Intervention du DG qui fait remarquer l'effort en formation de l'ONF : 6% de la masse salariale au lieu des 1,6% prévu par les textes.

Vote pour : OS présentes (sauf CGT) et administration soit 12 voix pour.

Le Directeur Général regrette l'absence de consensus sur un sujet de cette nature et espère que l'accord de formation fera l'unanimité.

### **Suspension du CTPC à 12h50.**

### **Reprise à 14H10.**

Intervention de la CGT par rapport au courrier DG/DRH : « ce courrier est une insulte aux OS, il s'agit d'un jeu mesquin. ». Elle fait part de sa solidarité avec le SNU.

### **3) Priorités informatiques pour 2008 :**

Présentation par MM. R. Gene et P.Soule :

De 2003 à 2005 il y a eu peu d'investissements, le Budget 2008 montre un effort important concernant l'informatisation des métiers et l'amélioration des postes de travail/ il faut créer des référentiels communs/ il faut couvrir les processus de manière automatisée

Nos remarques :

- Nécessité d'équiper l'ensemble des postes de terrain en ADSL (partout où c'est techniquement possible) même si l'ADSL coûte 53 € par poste, mais c'est indispensable au vu du travail actuel demandé aux AP.
- Intégrer le max de programmes utiles dans les Marculus « nouvelle génération »
- Garder Windows XP sur les postes et ne pas intégrer Vista (non fiable actuellement) sur les nouveaux postes pour des raisons de compatibilité entre postes.

### **4) le statut des attachés**

Point 5 de L'ODJ prévu initialement, inversion faite à la demande de F.O.(présence d'un expert) Le SNAF-UNSA-FORETS n'a fait aucune observation puisqu'il s'agit principalement de l'application d'une mesure statutaire. L'ONF souhaitant assurer la gestion de ses attachés administratifs (refus d'intégration dans un corps interministériel), le statut particulier de ce corps doit donc être adapté pour être en phase avec le statut interministériel. Un projet de décret est proposé à l'approbation du CTPC

Nous faisons remarquer que nous ne sommes pas ennemis d'avancement concernant des corps non accueillis dans notre syndicat mais constituant un débouché pour les B administratifs.

Vote : unanimité pour (administration et OS présentes)

### **5) ISO 14001-gestion des déchets**

Présentation d'un power point par M. MICHAUT

L'ONF étant certifié ISO 14001, doit avoir la maîtrise de ses déchets. Il en découle un plan d'actions « déchets ». Ce plan s'articule autour de 4 objectifs :

- mieux appréhender les déchets et les filières de traitement,
- maîtriser la production des déchets,
- maîtriser le transport et le traitement de nos déchets,

- maîtriser la situation en cas de sous-traitance.
- L'ONF fait un inventaire de tous ces déchets puis les hiérarchise.

Inversion de l'ODJ, voir remarque ci - dessus le point 5 est passé avant le 4

## **6) Ratios promus/promouvables TO/TOP**

Nous lisons notre courrier adressé à Mme la DRH concernant le passage de tous les techniques C en B et le passage des premiers TO en TOP. A cette lecture certains ont bien rigolé y compris parmi les OS.



*Madame la Directrice,*

*Je me permets d'attirer votre attention sur deux points :*

### *1. Les conditions de passage des CDFP 2<sup>e</sup> Classe lors du passage en TO*

*Vous trouverez, en pièce jointe, un tableau comparatif des échelons atteints par les collègues qui vont passer TO en 2008 suite aux engagements pris par la Direction Générale de l'ONF.*

*A la lecture de ce tableau, vous pouvez voir qu'un collègue admis dans le corps des TO verra ses futures rémunérations différer énormément selon que son passage en TO sera précédé ou non d'un passage par le grade de CDFP de première classe.*

*Par exemple un collègue à l'indice 337 au 01/01/2008 atteindra l'indice 463 au 1<sup>er</sup> Mars 2025 en passant par le grade de CDFP 1<sup>ère</sup> Classe mais n'atteindra ce même indice qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2031 s'il est nommé directement dans le corps des TO depuis le grade de CDFP de 2<sup>ème</sup> classe.*

*Cette différence de revenu sur la durée d'une carrière est énorme.*

*Pendant des années les personnels techniques ont été classés C « agent d'exécution » bien que le travail qu'ils effectuaient quotidiennement ait mérité un classement en B au vu des qualifications nécessaires et utilisées.*

*En conséquence le passage de C en B que notre syndicat a réclamé pendant des années n'est qu'une juste reconnaissance de ces qualifications.*

*Le fait de nommer systématiquement les collègues CDFP de 2<sup>e</sup> classe, qui vont passer TO, dans le grade de CDFP de première classe avant de les nommer TO aurait pour effet :*

*d'éviter à ces collègues une « perte de revenus » importante sur la durée de leur carrière, de compenser la non-reconnaissance des compétences des C Techniques qui a duré (et perduré) pendant des années et à laquelle vous allez mettre fin.*

*Passage des TO en TOP.*

*Le 24 juin 2003, 840 agents ont été promus TO. Beaucoup depuis sont partis en retraite. Ceux qui restent atteindront le 23 juin de cette année les cinq années leur permettant de passer TOP.*

*Le décret 2003-549 relatif au statut particulier du corps des techniciens opérationnels en son article 11-2<sup>e</sup> alinéa n'a pas permis de pouvoir établir un tableau principal d'avancement pour cette année.*

*Quelques personnes qui répondent à ces critères souhaiteraient faire valoir leur droit à la retraite dès cette fin d'année. Ceci pour éviter les nouvelles mesures qui pourraient être mises en place en 2009 pour le calcul des retraites.*

*Le passage de tous les C techniques en B entraînera inévitablement la parution d'un nouveau décret. Nous demandons, afin de ne pas léser ces personnes pour quelques mois, d'y inclure une mesure transitoire modifiant ce 2e alinéa de l'article 11 pour ramener exceptionnellement, pour 2008, la date du 31 décembre à celle du 30 juin. Cette modification permettrait de mettre en place un tableau principal dès le 1er juillet. Il va de soi que le ratio promu/promouvables ne concernerait que les personnes désirant partir à la retraite entre le 31 décembre et le 30 juin 2009.*

*De plus, à l'heure où notre Etablissement affiche de très bons résultats, l'application de ces deux mesures montrerait une reconnaissance certaine des efforts déployés par les plus anciens sur le terrain.*

*Nous insistons sur le fait que ces deux mesures sont des attentes fortes que les personnels nous demandent de vous porter. Ne pas en tenir compte aurait des conséquences graves, nous n'en doutons pas.*

*Je compte, bien entendu, sur la compétence de vos services pour appliquer également ces mesures au bénéfice de nos collègues détachés ou en disponibilité lors du retour de ceux-ci.*

*Dans l'attente d'une réponse, positive dans l'intérêt de tous, je vous prie d'agréer Madame la Directrice, mes respectueuses salutations.*

*Vignoux sur Barangeon, le 25 Janvier 2008*

*Pour le SNAF-UNSA :*

*Le Secrétaire Général :*

*G.FRIGANT*

**Réponse de Mme Boulengier :**

« Je confirme le passage de tous les techniques en B en 2008, nous n'irons pas plus loin en ce qui concerne le ratio promu/promouvables dans le grade de TOP soit 30%. Il y a déjà 4,9 millions d'€ de budgétés pour le passage de tous en TO et les primes qui vont avec tous les efforts ne doivent pas aller aux mêmes catégories. Il faut un équilibre entre tous les corps.

Par contre, nous prenons note et nous allons regarder de près votre remarque au sujet de l'intégration dans le corps des TO en passant par le grade de CDFP 1 ère Classe. »

(Visiblement notre intervention a semblé soulever une question que l'administration n'avait pas intégrée.

Vote / contre : CGT, Abstention : SNAF-UNSA-FORETS, Pour : autres OS présentes et Administration. La position du SNAF-UNSA-FORETS s'explique par le fait que l'administration a fait un pas dans notre sens (éviter que certains collègues soient pénalisés en passant TO.) Ce n'est pas encore acquis puisqu'une mesure compensatoire a été refusée à une organisation syndicale pour les attachés administratifs (préjudice financier pour mesure tardive préjudice à l'avancement). Notre organisation syndicale demeure cependant vigilante sur le problème des TOP, étant entendue qu'elle est confrontée à un arbitrage de l'administration (ne pas budgétairement privilégier un seul

corps), laquelle a le soutien de certaines organisations syndicales, et à l'hostilité d'une autre (rien pour les gestionnaires administratifs.) Il s'agit donc d'un dossier très difficile qu'il faudra gérer avec doigté puisqu'il n'est pas question que la Direction Générale revienne sur ses promesses ou fige ses positions devant l'hostilité des autres organisations syndicales..

### **7) mise en place d'une protection sociale complémentaire**

Présentation de M. B. Bagou (DRH Adjoint) de l'avancement du projet

Il s'agit de l'application du décret 2007-1373 concernant le versement par l'employeur d'une aide aux mutuelles de fonctionnaires.

L'ONF décide de ne retenir qu'un seul opérateur, le cahier des charges de l'appel d'offres est déjà quasiment finalisé. Celui-ci nous est présenté.

Nos remarques :

Les mutuelles existantes à l'ONF ont prévu de se regrouper dans l'organisme HUMAVI mais celui-ci n'est qu'un organisme de gestion et ne peut participer à l'appel d'offres. Corollaire : disparition de nos mutuelles historiques (SMAR et MNF) ?

A la lecture des modalités de l'appel d'offres, la garantie du maintien d'une partie des primes par l'ONF (comme c'était le cas précédemment) en cas de CLM ou CLD disparaît et sera donc reportée sur « la mutuelle choisie » donc sur les mutualistes si ceux-ci veulent garder un revenu correct en cas de CLM/CLD

Les critères de pondération devraient être modifiés et rééquilibrés pour qu'il y ait plus de solidarité entre générations (ce qui est un des buts des mutuelles).

Suite à nos remarques qui ont interpellé l'administration, une intégration de ce dossier à la prochaine commission syndicale est décidée pour réétudier le dossier (certains problèmes n'avaient, semble-t-il, pas été décelés par l'ONF).

Il est à noter que l'ONF met 500 000 € sur la table (actuellement 65 000 €) au profit de la mutuelle qui sera retenue.

### **8) questions diverses**

L'habillement : lecture explicative de la NS concernant l'habillement

Une remarque de notre part : pas de cuissard compris dans la nouvelle dotation de « première mise »

Evolution de carrières Hommes/Femmes :

Un tableau présentant la répartition hommes / femmes par corps et grades nous est remis et lu.

**Fin du CTPC 19H15**

Les représentants SNAF UNSA FORÊTS au CTPC - H. Visconti-Gfrigant-M.Ablancourt